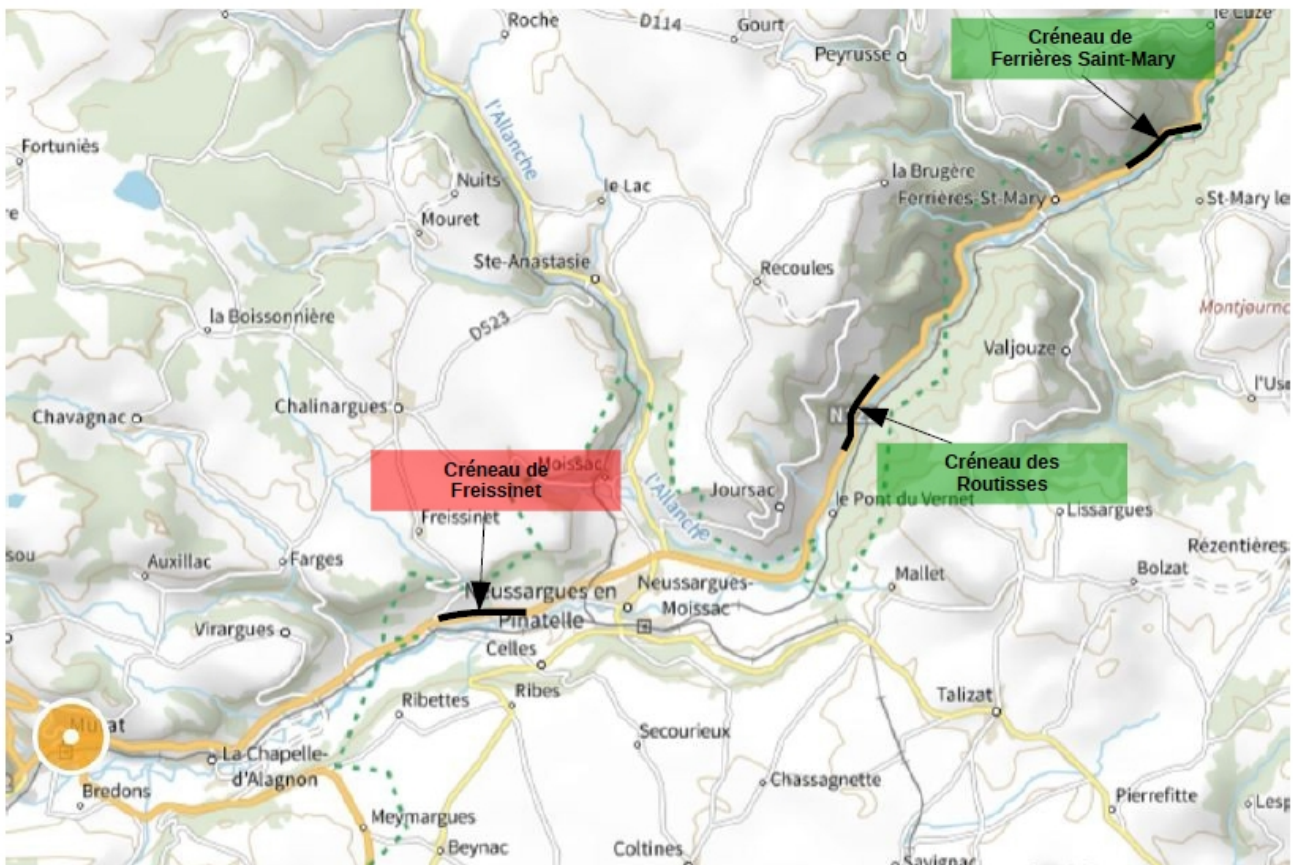




## RN122 Créneau de Freissinet

### Présentation de l'opération

#### 0- Plan de situation



## **1- Présentation générale de l'opération**

L'aménagement de trois créneaux de dépassement sur la RN122, entre Murat et Massiac, est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 de la Région Auvergne pour un montant de 8,2 M€.

Le projet est destiné à améliorer la fluidité du trafic dans les deux sens de circulation, le service à l'utilisateur et la sécurité.

Suite à l'étude d'opportunité, 3 créneaux ont été retenus:

- le créneau de Freissinet,
- le créneau des Routisses,
- le prolongement du créneau de ferrières-Saint-Mary.

## **2- Présentation du créneau de Freissinet**

L'opération concerne l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN122 dans le sens Massiac/Murat sur la commune de Neussargues en Pinatelle, à environ 5 km à l'est de Murat. D'une longueur de près de 1 450 mètres, le projet comprend également:

- l'aménagement d'un carrefour de tourne-à-gauche au droit de la RD 40,
- le rétablissement de la voie communale du Cheylat,
- la création de chemins agricoles,
- la construction d'un boviduc,
- l'allongement d'un ouvrage hydraulique sur le ruisseau de Freissinet,
- la création d'un passage à petite faune.

## **3- Montant de l'opération et financement**

Initialement estimé à 2 M€ TTC, le montant de l'opération a été réévalué à 3,14 M€ pour le créneau seul, suite à la non dérogation aux règles de l'art, auquel s'ajoute 380 k€ pour l'aménagement du carrefour de tourne-à-gauche avec la RD40. Le montant des travaux s'établit donc à 3,52 M€ TTC.

L'opération est financée à 100% par l'Etat dans le cadre du plan de relance, ce qui a permis d'avancer sa programmation et de réaliser les travaux en 2021.

## **4- Les acteurs du projet**

Le marché de travaux a été notifié au groupement ROGER MARTIN Secteur Auvergne (entreprise implantée dans le Cantal) / CAPRARO ET COMPAGNIE (entreprise implantée dans l'Aveyron), pour un montant de 3 237 769,50 €TTC.

Le Maître d'Ouvrage est la DIR Massif Central.

Le maître d'œuvre (en phase travaux) est le district centre de la DIR Massif Central.

L'exploitant est le CEI de Murat de la DIR Massif Central.

D'autres acteurs sont également mobilisés sur cette opération pour contrôler le respect des clauses techniques, environnementales, d'insertion sociale et de sécurité/prévention.

## **5- Les enjeux environnementaux et les mesures de protection**

Le projet se situe au sein du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à proximité de 3 sites Natura 2000. L'étude d'aire rapprochée présente globalement des enjeux écologiques sur la faune et la flore jugés faibles à moyens.

Le périmètre des travaux impacte deux cours d'eau affluents directs de l'Alagnon (ruisseau de Freissinet et ruisseau "sans nom"), une surface de zone humide de 600 m<sup>2</sup> et se situe en amont de la source du Cheylat.

Un coordonnateur environnemental (BIOTOPE) est missionné par la DIR Massif Central pour contrôler le respect des mesures environnementales, dont notamment:

- la mise en place d'un dispositif anti-intrusion pour les amphibiens et les reptiles,
- la localisation des installations de chantier et zones de stockage en dehors de zones naturelles sensibles,
- l'amélioration de la franchissabilité de l'ouvrage hydraulique du Freissinet pour la loutre et la faune piscicole,
- l'aménagement d'un passage à petite faune,
- la plantation de haies d'alignement d'arbres et fourrés sur les talus routiers,
- la renaturation des aires de repos abandonnées,
- la limitation de la propagation des espèces invasives en phase chantier,
- la limitation des pollutions lors des travaux.

## **6- Le calendrier prévisionnel de l'opération**

La période de préparation est en cours depuis le 12 janvier 2021 et se termine le 11 mars 2021. Pendant cette période, les travaux préparatoires suivants doivent être réalisés:

- installation de chantier,
- pose des panneaux d'information,
- débroussaillage, abattage et essouchage d'arbres.

Le démarrage des travaux des ouvrages est prévu à partir du 12 mars 2021, pour une durée de 8 mois.

## **7- Le chantier en quelques chiffres**

- décapage de terre végétale: 14 000 m<sup>2</sup>
- déblais de toute nature : 20 500 m<sup>3</sup>
- mise en œuvre et compactage de remblais: 41 000 m<sup>3</sup>
- fourniture et mise en œuvre de grave non traitée: 16 400 m<sup>3</sup>
- fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux: 11 050 tonnes
- création de fossés: 5 100 m
- plantation de haies: 1 800 m
- ensemencement hydraulique: 30 000 m<sup>2</sup>

## **8- L'exploitation sous chantier**

Les travaux seront réalisés sous circulation; des alternats de la circulation limités à 600 mètres seront mis en place par l'entreprise sous le contrôle de la DIR Massif-Central.

Une déviation provisoire sera réalisée dans le périmètre du chantier pour pouvoir construire le boviduc et l'ouvrage hydraulique du Freyssinet.

Un dossier d'exploitation sous chantier sera élaboré par l'entreprise en relation avec l'exploitant pour définir les mesures d'exploitation sous chantier en fonction des phases de travaux.